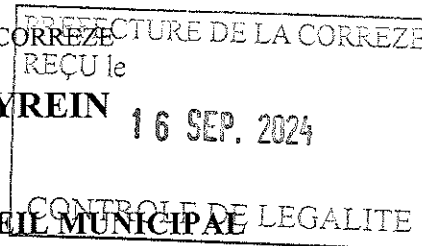


Membres	15
Présents	15
Représentés	0
Votants	12
Exprimés	13
- Pour	13
- Contre	0
- Abstention	0

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
**COMMUNE D'EYREIN**



\*\*\*\*\*

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2024-33

Séance du 09 Septembre 2024

### **Objet : Demande de subvention pour le financement du Multiservices et du Logement auprès du Conseil Départemental**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf septembre, à dix-huit heures trente,  
 Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 30 août 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE MIGNON Marie-Pierre,

Présents : Marie-Pierre LE MIGNON, Marie-Thérèse AGNOUX, Jean-Loup CHARBONNEL, Adeline DICHAMP, Isabelle GRANCHER, Patrick HERMABESSIERE, Mireille MAZEAU, Patricia NOILHAC, Patrice RIVIERE, Fabrice SABEAU, Jean-Marie SAINNEVILLE, Daniel SOULIER

Excusé(e)s : Jean-Philippe MORENA, Christelle CAUDIE, Sébastien GARCIA

Pouvoir : Jean-Philippe MORENAN donne pouvoir à Marie-Thérèse AGNOUX

Secrétaire de séance : Patricia NOILHAC

Madame la Maire expose au Conseil Municipal le projet suivant :

La commune a pour projet la création d'un multiservice ainsi que d'un logement.

*Le montant total de l'opération est de 393 663,45 € HT.*

*La commune souhaite solliciter une aide auprès du Département pour financer une partie de cette dépense.*

*Cette aide est déjà inscrite au contrat triennal de solidarité communale 2023-2025, aussi il est demandé un avenant de redéploiement car l'aide de la Région étant inférieure à ce qui avait été envisagé. Ainsi les aides initialement prévues pour financer les projets suivants qui ne seront pas réalisés, seront mobilisées pour ce projet :*

- « Aménagent du bourg » pour un montant possible de redéployer de 10 000 €
- « Réhabilitation de 2 croix » pour un montant possible de redéployer de 6 750 €
- « Couverture du préau et portail de l'école » pour un montant possible de redéployer de 9 502 €

Le total de redéploiement possible est de 26 252 €.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- DECIDE le principe de réalisation du projet de *multiservices et logement*
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-après :

FINANCEMENT PREVISIONNEL :

	Multiservices	Logement Terrassement Désamiantage	%	TOTAL H.T
Subventions DSIL	76 923,84 €	80 541,34 €	39,23 %	157 465,18 €
Subventions Conseil Départemental	28 673,83 €	57 578,17 €	21,9 %	86 252,00 €
Subventions Région	34 869,00 €	0 €	8,9 %	34 869,00 €
Subventions Tulle Agglo	13 381,14 €	14 618,86 €	7,1 %	28 000,00 €
Subventions Tulle Agglo (sous réserve) pour le logement	0 €	5 000,00 €	2,48 %	5 000,00 €
Fonds propres de la Commune	38 462,06 €	43 615,21 €	Multiservices : 20 %  Logement : 21,6%	82 077,27 €
<b>Total du projet</b>	<b>192 309,87 €</b>	<b>201 353,58 €</b>		<b>393 663,45 €</b>

- **AUTORISE** Madame la Maire à faire une demande de la subvention la plus élevée possible pour le financement du multiservices et logement auprès du Conseil Départemental,
- **AUTORISE** Madame la Maire à demander, par voie d'avenant, un redéploiement des aides inscrites au contrat triennal de solidarité communale 2023/2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire,  
Marie-Pierre LE MIGNON

